



## **Relevé de décision Commission Régionale d'Appel Règlementaire**

---

### **AUDITION DU 16/10/2018**

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (en visioconférence) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (secrétaire), Serge ZUCHELLO, Roger AYMARD, Laurent LERAT, Pierre BOISSON, André CHENE, Michel GIRARD, Christian MARCE, Alain SALINO, Jean-Claude VINCENT.

Assistent : Mesdames COQUET et FRADIN.

*DOSSIER N°7 R : Appel du club de l'U.S. SUCS ET LIGNON en date du 24 septembre 2018 contestant la décision de la Commission Régionale des Règlements prise lors de sa réunion du 17 septembre 2018, ayant décidé de sanctionner d'un point de pénalité au classement par règlement non effectué concernant la mensualité de péréquation du mois d'août 2018.*

#### **La Commission Régionale d'Appel,**

- **Confirme la décision de la Commission Régionale des Règlements prise lors de sa réunion du 17/09/2018,**
- **Met les frais inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros, à la charge du club de l'U.S. SUCS ET LIGNON.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.